Formation à l'accès aux droits fondamentaux et à la citoyenneté

Le contexte de l'innovation

La Mission Citoyenneté de la ville de Saint-Denis, créée en 2002, a été successivement rattachée au Cabinet du Maire, à la direction de l'Administration Générale, puis à la direction de l'Accueil lors de la création de celle-ci.

C'est une mission hybride ayant une activité d'accueil des administrés et d'accompagnement des professionnels en matière de séjour en France et d'accès à la nationalité française ; également une activité d'ingénierie sur les questions d'accès aux droits fondamentaux.

Elle est une voie spécifique d'accès au droit commun ainsi qu'une forme d'accompagnement innovante.

L'idée innovante:

Construire un espace commun de formation, articulant recherche en sociologie des migrations et technicité juridique en droit des étrangers : les « ateliers de l'accès aux droits fondamentaux » qui prenne en compte la multiplicité des acteurs confrontés aux problématiques de séjour et d'accès à la nationalité à tous les niveaux d'intervention (social, administratif, politique, militant).

L'objectif recherché

La finalité pratique de cette action cognitive est d'optimiser la qualité d'accueil, mais aussi

- Remédier au problème de la fragmentation de l'information et de la disparité des niveaux de connaissance des acteurs en matière de droit des étrangers, en rendant le savoir accessible.
- Optimiser l'accompagnement des acteurs du front (ex. agir dans les délais de recours) et par conséquent, l'accueil des publics les plus fragilisés que sont les populations migrantes.
- Croiser les approches et les professionnalités hétérogènes sur les questions de séjour et d'accès à la nationalité.
- Outiller les acteurs de concepts aidant à la réflexion et de notions juridiques aidant à la pratique de terrain en articulant la dimension réflexive (par le volet recherche) et la dimension technique (par le volet juridique). Il s'agit de leur donner des clefs de compréhension communes relatives au phénomène migratoire d'une part et au droit des étrangers d'autre part.
- Contribuer au développement d'une culture commune sur ces questions.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

Des partenaires ont été identifiés :

- le Conservatoire national des arts et métiers (laboratoire LISE/CNRS) pour le volet recherche en sociologie des migrations ;
- France Terre d'Asile implantée au niveau local pour l'expertise en droit d'asile ;
- la délégation régionale de la Cimade pour l'expertise en droit de séjour.

Trois directions ont été associées à ce projet, compte tenu des problématiques traitées : Cabinet du Maire, Direction des solidarités et du développement social, Direction Vie des quartiers.

Le contenu de la réalisation

La fréquence des Ateliers est de 2 par an.

Ils s'adressent aux personnels de la ville et partenaires de la Mission Citoyenneté.

L'action se déroule en salle du Conseil Municipal (capacité d'accueil de 70 participants).

Résultant d'un partenariat avec le CNAM laboratoire LISE/CNRS, France Terre d'Asile et la Cimade IDF, chaque atelier est ainsi décomposé en plusieurs temps :

sociologie des migrations

sensibilisation au droit des étrangers (une intervention sur le droit d'asile et une intervention sur le droit de séjour, chacune de ces matières ayant ses propres fondements, procédures et voies de recours).

Une veille juridique est en outre régulièrement mise à jour et diffusée aux professionnels et partenaires qui le souhaitent pour compléter cette action.

Les moyens humains et financiers

Moyens humains : 1 agent (chargée de la Mission Citoyenneté)

Moyens humains:

Les partenaires intervenants dans le cadre des ateliers, à savoir le CNAM laboratoire LISE-CNRS (un chercheur enseignant)/France Terre d'Asile (chef de service du CADA de Saint-Denis, avocat de formation) / Cimade IDF (équipe des juristes de la délégation)

Budget: 800 euros annuel (frais d'alimentation et diverses interventions, reprographie...)

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

Les questions de séjour en France et d'accès à la nationalité française traversent l'ensemble des secteurs amenés à accueillir du public. Compte tenu de la transversalité des questions liées au séjour et à la nationalité, les Ateliers mobilisent de fait une diversité d'acteurs. On constate ainsi une hétérogénéité des secteurs y participant et une hétérogénéité des fonctions.

La Mission Citoyenneté en assure l'évaluation et le suivi. Il est prématuré de faire un bilan affiné, la mise en œuvre de ce projet étant très récente (2013).

Cependant cette première mobilisation encourage la pérennisation de l'action.

Si le succès des ateliers devait perdurer, il serait possible d'envisager que ceux-ci constituent le socle d'un outil d'observation plus affiné des besoins, tel un Observatoire de l'accès aux droits fondamentaux.

Dans l'immédiat, et de manière plus opérationnelle, des modules pratiques seront mis en place dans le prolongement des ateliers et en fonction des besoins de chaque service et structure.

PJ: annexe n°1: bilan 2012;

annexe n°2 : programme du dernier atelier ; annexe n°3 : bilan de l'action + document papier.